



**DEUXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

**Quatrième session
de la 57^e législature
du Nouveau-Brunswick**

le 25 mars 2014

MEMBRES DU COMITÉ

M. Killen, président
M^{me} Wilson, vice-présidente
M^{me} Coulombe
M. Stewart

M. Savoie
M. Bertrand LeBlanc
M. D. Landry

le 25 mars 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 25 mars 2014 à la Chambre de l'Assemblée Législative et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés* ;
- 43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Carl Killen, député